

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/564

Approbation de la convention cadre
entre la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
et Action Logement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3^{ème} séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

Présents : 35

Président

M. Eric

JALTON

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Héliène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Alberta	ALBERI
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Jean-Luc	CELIGNY
M. Chazy	CIRANY
M. Audry	CORNANO
M. Harry	DURIMEL
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LEREMON
M. Alix	NABAJOTH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Excusés non représentés : 4

Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Michel RINÇON

Autre Conseiller Communautaire :

M. Georges BERGINA

Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Mme Juliana FENGAROL
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur Rosan RAUZDUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les dispositions du Code de la construction et de l'habitation, en particulier son article L313-1 ;
- VU** les dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire et subséquentment des transferts de charges complémentaires à ceux rendus obligatoires par le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

Considérant le rapport du Président;

Action Logement participe de manière forte et durable au financement du logement en France ainsi qu'aux parcours résidentiels des salariés des entreprises.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a engagé les réflexions et travaux qui permettront d'aboutir à la définition du programme local d'habitat sur son territoire.

C'est la raison pour laquelle Action Logement et CAP Excellence ont convenu d'arrêter communément un programme d'action qui résultera de la convention cadre entre ses deux entités, qui a pour objectif de concourir de façon opérationnelle ; à savoir :

- ✓ une offre de logements suffisante et équilibrée;
- ✓ Permettre une amélioration et une sécurisation du parc privé ;
- ✓ Produire une offre de logements diversifiée et accessible financièrement;
- ✓ Anticiper les besoins des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap ;
- ✓ Favoriser l'accès au logement des publics jeunes ;
- ✓ Traiter les besoins des publics en difficulté;
- ✓ Informer les habitants de CAP Excellence sur le logement et les modes d'habiter, afin de favoriser la mobilité résidentielle.

Considérant que la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a modifié certains éléments de compétence pour les communautés d'agglomération.

Considérant les prérogatives d'Action Logement qui participe au financement du logement en France ainsi qu'au parcours résidentiel des entreprises assujetties à la Participation des employeurs à l'effort de construction (*PEEC*);

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver et de valider les termes de la convention cadre entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et Action Logement, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2- D'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Action Logement ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 JUIL, 2018



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL, 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL, 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL, 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL, 2018
- Délibération transmise à Action Logement, le 31 JUIL, 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL, 2018